



# VILLE DE THURSO

## AVIS PUBLIC

### Séance publique concernant la démolition d'un immeuble

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Thurso par le soussigné, greffier-trésorier et directeur général, que lors de la séance tenue le 10 février 2025, le Conseil a adopté par résolution la tenue d'une séance publique concernant la démolition d'un immeuble et la présentation d'un programme de réutilisation du sol dégagé :

- L'immeuble en question est une habitation unifamiliale construite en 1906 et est située au 273 rue Galipeau;
- Séance au cours de laquelle le comité de démolition statuera sur :
  - La demande d'autorisation de démolition,
  - La demande d'autorisation relative au programme de réutilisation du sol dégagé.

**QUE** le Conseil municipal tienna une **séance publique** sur lesdites demande le **jeudi 27 février 2025 à 16 h 15**, à l'hôtel de ville situé au 161 rue Galipeau, Thurso, Qc, J0X 3B0.

Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera les demandes soumises et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville.

Les documents concernant les deux demandes sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'hôtel de ville, au 161 rue Galipeau à Thurso, durant les heures normales d'ouverture des bureaux ainsi qu'au [www.ville.thurso.qc.ca/municipalite/avis-publics/](http://www.ville.thurso.qc.ca/municipalite/avis-publics/).



*DONNÉ à Thurso, Québec, ce treizième jour de février deux mille vingt-cinq (2025).*

  
Normand Dupont  
Greffier-trésorier et Directeur général  
VILLE DE THURSO